



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 16/06/2026

DLB 2026/896

L'an deux mille vingt-six et le Mardi 16 Juin à 18h, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle Panoramique - Palais des Congrès - Rond-Point du Carré d'As - 34300 CAP D'AGDE, sous la Présidence de Monsieur Aurélien LOPEZ LIGUORI, Président.

Date de la convocation : 09/06/2026

Affichage de la convocation : 09/06/2026

Etaient Présents :

Laurent ABBES, Sonia ADRIAN, Claude ALLINGRI, Nathalie AMOYEL, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Olivier BONNAUD, Alain BOSC, Joëlle BOURGHELLE, Laurent BRAULT, Virginie BURAI TAÏX, Gilde CALAS, Christian CASSAN, Robert CHASTANG, Nelly CHEVALET, Laurent COMBES, Marc DI MARTINO, Christian DREYER, Valérie DUPONT, Philippe ENJERLIC, Martial ESPARZA, Michel FARENC, Philippe FAURÉ, Anne-Marie FERRANDEZ, Sonia FRANCOUAL, Julie GARCIN SAUDO, Fabrice GARNIER, Bertrand GELLY, Nicolas GHORRA, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Martine HERBAULT, Jean-Luc LAVERGNE, Caroline LEVANNIER, Gilbert LIEHN, Georges LOPEZ, Aurélien LOPEZ LIGUORI, Gérard MAILLE, Fabrice MAURRAS, Emmanuelle MENARD, Jacques MONCOUYOUX, Cécile MOREAU, Vince NOUGUIER, Romain OLACIA, Eric OULIEU, Olivier PALANQUE, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN BONET, Jacques PLANÇON, Jean-Marc POLESEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Olivier ROQUE, Régine ROSENFELD, Jean-Michel RUMEAU, Jean-Pascal RUVIRA, Michel SANCHEZ, Marie-Aude SICARD, Jean-Luc TAURINES, Jean-Louis THERON.

Evelyne GUY, Eric MILLAN, Bernard MONTAGUD.

Absents Excusés :

Gérard ABELLA, Cyril BARO, Gabrielle BLACHE, Jean BLANQUEFORT, Claude BONAVIDA, Pascale BONNARD, André BOUDET, Stéphan BOYER, Jean-Philippe CABASSUT, Jean-Louis CALVET, Francis CASTAN, Jean-Marc DOMINGUEZ, Pascal FICHAUX, Christian GARDET, Vincent GAUDY, Jean-Baptiste GELLY, Robert GELY, Georges GRIMAUD, Jean-Luc GUIRAO, Blandine LAIRD, Philippe LAPANOUSE, Christophe LLOP, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Sylvie MILHAU, Christiane MOTHES, Olivier NOFRE, Christophe PARGOIRE, Christophe PASTOR, Christian PEREZ, Gilles POLOP-FAN, Jean-Luc PUEYO, Jean-Marie RIBES, Armand RIVIERE, Oliver SANGO, Marie-Agnès SCHERRER, Jean-Pierre THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE.

Secrétaire de séance :

Stéphane PEPIN BONET

Objet : Présentation du rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2025

En 2025, la **population INSEE** est de **142 215 habitants permanents, en hausse de 1,3%** par rapport à 2024. Les ratios nationaux étant calculés sur la population INSEE, les indicateurs de ce rapport annuel sont calculés sur cette population et non sur la population DGF (**187 878** habitants, soit 32% de plus que la population INSEE de référence).

En 2025, **116 647 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées** dont **58 970 tonnes** d'ordures ménagères et assimilées et **57 677 tonnes** de déchets occasionnels. Le tonnage 2025 traité s'élève à 118 337 tonnes en intégrant les apports directs des professionnels.

COLLECTE :

Les **58 970 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** collectées en 2025 peuvent être décomposées selon les flux suivants :

42 895 tonnes d'Ordures Ménagères ont été collectées en Points De Regroupement (PDR) et en Points d'Apport Volontaire (PAV).

Ce qui représente en 2025 : **301,6 kg par an et par habitant** (équivalent à 2024). Le pourcentage des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) dans les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) diminue très légèrement. Ces OMR stockées dans l'ISDND de Paprec à Montblanc impactent directement le montant de la Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes (TGAP) payée par le SICTOM selon le principe du « pollueur/payeur ».

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour l'Économie circulaire) impose leur réduction, concomitamment à l'augmentation du tri. Les campagnes d'échantillonnage réalisées montrent qu'il subsiste des volumes importants pouvant être retirés de la poubelle d'ordures ménagères pour être recyclés ou valorisés.

Le tri des biodéchets se poursuit sur l'ensemble du territoire : 802 tonnes de biodéchets ont été retirées des ordures ménagères collectées (+9% par rapport à 2024).

Au 31 décembre 2025, **les 57 communes du SICTOM disposent de solutions de tri :**

- **40 communes** sont collectées en bornes d'apport volontaires (les BB) dont trois (Espondeilhan, et en 2025 Murviel-lès-Béziers et Bassan) avec un mix de solutions (bornes et composteur partagé) :

- 548 BB** maillent le territoire (+14% par rapport à 2024).

- **8 communes** sont encore collectées en BB pour leurs cœurs de villes et en bacs individuels pour les quartiers périphériques. En 2025, les bacs individuels orange ont été retirés dans 4 communes (Pézenas, Nizas, Cazouls d'Hérault et Aumes, après Nézignan l'Evêque en 2024) au profit de Bornes Biodéchets disponibles 24h/24 et 7j/7.

- **4 communes** valorisent sur place leurs biodéchets avec des sites de compostage partagé.
- **5 communes** ont, à cette date, privilégié le compostage de proximité (composteurs individuels, lombricomposteurs, poulaillers...).

Traités par le Syndicat Centre Hérault, les biodéchets collectés permettent de produire du compost à destination de l'agriculture locale, dans un **cercle vertueux de valorisation**.

15 273 tonnes de recyclables secs (Emballages, Papiers et Verre) ont été collectées, soit **107,4 kg par an et par habitant (+5%/ 2024)**.

Les emballages et papiers sont davantage triés : **8 685 tonnes** sont collectées dans les **bacs jaunes** (+ 7%/ 2024), soit **61 kg/habitant**.

Sur simple demande des particuliers, leur **bac jaune** est **remplacé par un de plus grand volume**, essentiellement des **180 litres**. De même, la réimplantation du tri dans les résidences (habitat vertical essentiellement saisonnier) s'est poursuivie : 237 bacs supplémentaires ont été livrés en 2025, soit **1 270 bacs jaunes de 660 litres implantés en 3 ans**.

Le verre reste **bien trié** sur notre territoire : **6 579 tonnes** via les Points d'Apport Volontaire, soit **46,2 kg par an et par habitant**. Associé au geste solidaire de lutte contre le cancer, il a permis d'allouer en 2025 une subvention de 16 000 € à la ligue.

« Le tri, c'est aussi en déchèterie » :

En 2025, **57 667 tonnes** de déchets occasionnels sont déposées via le réseau des **18 déchèteries**. Les tonnages **augmentent de 3% par rapport à 2024**. Cette hausse est en partie imputable à l'augmentation des dépôts :

- de déchets valorisables par **EcoMaison : + 19 %** (+ 2 nouvelles filières de valorisation : EcoBois et EcoDDS)
- de **ferrailles : +13 %**
- de **Déchets Ménagers Spécifiques : + 11%**

A noter, la baisse progressive du tonnage des Encombrants, ou « tout venant » (9 563 tonnes en 2025) sur les 5 dernières années : -2,8 % entre 2024 et 2025 mais - 40% entre 2021 et 2025. Au fur et à mesure des évolutions réglementaires et de l'organisation des filières, de nouvelles bennes ou box de stockage sont progressivement mis en place dans les déchèteries, permettant de réduire les volumes de déchets enfouis et de mieux répondre aux objectifs de la loi AGECL. Pour faire adhérer les usagers à la démarche de valorisation, la benne dédiée aux Encombrants est désormais appelée benne du « Non-valorisable ».

732 881 passages sont enregistrés en 2025 (+ 12,2% par rapport à 2024) dont **677 165** effectués par des **particuliers** et **55 716** par des **professionnels**.

La généralisation du contrôle d'accès permet de réserver l'usage des déchèteries du territoire aux seuls résidents. Au 31 décembre 2025, **67 099 badges** ont été délivrés aux **usagers particuliers**.

TRAITEMENT : L'autonomie confirmée

100% de la collecte des bacs jaunes et des cartons issus des déchèteries, soit 10 735 tonnes, **sont traités sur le territoire : 10 589 tonnes à OEKOTRI** et une partie des cartons déposés en déchèterie est traitée par l'ancien centre de tri de Pézenas.

VALOHE, unité de traitement par bio-stabilisation, **traite 100% des ordures ménagères**, soit 45 130 tonnes. Ce processus **permet de réduire de 27% les tonnages enfouis**. A l'issue du traitement par stabilisation, 32 788 tonnes sont mises en balle et enfouies à l'ISDND mitoyen de COVED-PAPREC. A noter que **2 234 tonnes** (+5% par rapport à 2024) ont pu être **retirées et valorisées** via les filières de recyclage.

Ces unités de traitement sont gérées par la Société Publique Locale OEKOMED dont le SICTOM est fondateur et actionnaire.

Le SICTOM confirme son autonomie en traitant dans ses unités les déchets du territoire et en **limitant son bilan carbone**.

FONCTIONNEMENT : maîtrise des dépenses et soutien structurant des éco-organismes

En 2025, l'évolution du coût de gestion du service public est marquée par :

- Des tonnages collectés en ordures ménagères résiduelles qui restent à un niveau identique à l'année précédente ;
- Une inflation faible ;
- La poursuite d'une politique RH qui permet de maintenir la masse salariale ;
- Un produit exceptionnel avec la vente d'un bien immobilier.

Ce qui vient compenser la faible revalorisation des bases de TEOM et le léger recul des produits des services.

Les charges de fonctionnement s'élèvent 42 640 413 €, en augmentation de 4 % par rapport à 2024. Pour les recettes de fonctionnement, le **soutien des éco-organismes** est un élément fortement structurant. Leurs contributions, de près de 3 M€, confirment leur rôle déterminant dans l'équilibre financier du service de gestion des déchets. Ces financements participent à la transition vers une gestion plus durable des déchets. Les produits de revente des matériaux atteignent 1 423 434 €.

Le montant des participations des EPCI s'élève à 34 864 408 €.

La redevance spéciale collectée auprès des professionnels est stable à 4 041 678 €.
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 45 553 121 €, en augmentation de 1%.

INVESTISSEMENTS : une politique volontariste face aux défis de la transition écologique et l'émergence des projets structurants

En 2025, les dépenses d'Investissement s'élèvent à 7 841 621 €.

L'effort d'investissement a porté significativement sur **la modernisation des déchèteries**, avec l'ouverture fin janvier de la déchèterie « Les Moulières » à Agde, les travaux d'amélioration des autres déchèteries, dont celle de La Prunette.

Les autres investissements importants portent sur le **matériel de pré-collecte** pour 1 460 653 € et le déploiement de solutions environnementales innovantes via la SPL OEKOMED.

Le **taux de réalisation** des investissements est de **83%** avec les Restes A Réaliser (RAR).

L'endettement maîtrisé et la capacité de désendettement en dessous des 2% confèrent au SICTOM une trajectoire financière robuste qui permet de poursuivre les projets structurants pour le territoire, alliant objectifs environnementaux et qualité du service public.

RESSOURCES HUMAINES : masse salariale et taux d'absentéisme maîtrisés

Les dépenses de personnel s'établissent à 13 351 306 € et sont **stables (+0,3%)** par rapport à 2024. Elles représentent **35% des dépenses réelles de fonctionnement**, avec **223 agents permanents** (hors remplacements, saisonniers, contrats de projet), à l'identique de 2024. Parmi ces agents, 173 sont fonctionnaires et 50 sont contractuels.

Cette stabilité s'explique par la réflexion sur la révision des périmètres des missions des agents quittant la collectivité (départs en retraite), la volonté de favoriser la mobilité interne et le plan de formation pluriannuel.

Pour répondre aux besoins des services (surcroûts d'activité, remplacements, saisonniers...) et assurer leur continuité, il est fait appel à des contractuels non permanents. Au 31 décembre 2025, la collectivité en comptait 68.

La structure des effectifs est identique aux années précédente et conforme à l'organisation d'un service public de collecte et traitement des déchets : 85% des agents relèvent de la filière technique, 78% sont des hommes et 91% de catégorie C.

Le **taux d'absentéisme** (Congés Maladie Ordinaire + Accidents du Travail) reste sous la barre des 7% et s'établit à 6,51%.

Le **nombre moyen de jours de formation par agent** s'élève à **3,5 jours** comme en 2024 et la cotisation au CNFPT est de près de 75 000 € (hors formations spécifiques obligatoires comme la FIMO pour les chauffeurs ou les CACES).

Le SICTOM a réalisé début 2025 une large communication pour optimiser l'accès des agents au site du COS LR pour lequel elle cotise à hauteur de près de 90 000 €.

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION : pour la réduction à la source de la production de déchets et l'augmentation du tri

Pour répondre aux **objectifs de la loi AGE**C, Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, le SICTOM développe son **plan de prévention et de réduction des déchets à la source** des particuliers et des professionnels en les sensibilisant au gaspillage et les incitant à des gestes plus écoresponsables. **C'est une mission transversale** pour les services en relation avec les usagers : PLPD, Eco-ambassadeurs, Animations et Communication.

- **Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)** décliné en 13 axes a permis de **détourner 376 tonnes** en 2025 (hors compostage individuel avec le matériel fourni par le SICTOM), en augmentation de près de 19 % par rapport à 2024. Les axes phares développés en 2025 sont **la sensibilisation des publics à la prévention** (axe 1), **la dynamisation des pratiques de compostage** (axe 4), **la réduction de la production de déchets verts** (axe 5), **la lutte contre le gaspillage alimentaire** (axe 3) et **la réduction des déchets de professionnels** (axe 9).

L'animateur PLPD (maître-composteur) est en charge de la formation aux bons gestes de tri et les éco-ambassadeurs (tous guides-composteurs) de l'information et de la sensibilisation de terrain. En 2025, ils ont doté 2 072 foyers supplémentaires de kits-biodéchets portant à 20 078 le nombre total de foyers équipés. Ils assurent également la diffusion de la communication sur l'ouverture de nouveaux Points-tri et ils mènent des animations conjointes avec les animateurs et le PLPD. Pour la Tournée du tri 2025, ils ont conçu de nouveaux jeux et animations pour s'adapter aux différents publics sensibilisés.

- **L'équipe Animations** intervient auprès des publics les plus jeunes. En complément des projets pédagogiques dans les écoles et les centres de loisirs, de la gestion des conventions pour les journées de ramassage citoyen, les animateurs organisent de nombreuses actions de sensibilisation, notamment : les **visites du centre de tri OEKOTRI**, les jeux de « **La tournée du tri** », la **sensibilisation à la réduction des déchets en mer** dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt mené par l'Agglomération Hérault-Méditerranée. Ils s'adressent également à des publics très spécifiques comme les Villages Orphéopolis.

- **La communication « grand public »** vise à **innover** par des contenus vidéos pédagogiques et ludiques. En 2025, la campagne vidéo « **Passe ton bac** » (4,9 millions de vues cumulées sur les réseaux) et la réalisation d'une vidéo immersive proposant une **visite virtuelle du centre OEKOTRI** ont permis de largement diffuser, y compris auprès des touristes, les messages liés au tri et à la réduction des déchets. La présence du SICTOM sur les réseaux Facebook, Instagram et LinkedIn s'est très sensiblement renforcée pour informer autrement et impacter durablement.

En conclusion, la prévention, la sensibilisation et la formation doivent permettre de répondre aux objectifs de la **loi AGECL** :

- **Limiter la production de déchets et le gaspillage** des ressources pour préserver l'environnement.
- **Réduire les quantités de déchets enfouis** grâce au tri de tous les Emballages et Papiers depuis le 1^{er} janvier 2023, et celui des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024.
- **Supprimer tous les emballages en plastique à usage unique et jetables** d'ici 2040, en application du **décret des "3R"** : **Réduire** la quantité de plastique utilisée, **Réemployer** et **Recycler**.

Le SICTOM confirme en 2025 sa vocation de service public privilégiant la proximité avec les usagers ainsi que son engagement pour une économie circulaire de territoire, contribuant à une prise de conscience environnementale dès le plus jeune âge.

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical de prendre acte du Rapport Annuel 2025 du SICTOM Pézenas-Agde sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du Rapport Annuel 2025 du SICTOM Pézenas-Agde sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Le secrétaire de séance,

Stéphane PEPIN BONET

Le Président,


Aurélien LOPEZ LIGUORI

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 24/06/2026